



Madame, Monsieur,

■ Lors de mon rapport moral de notre assemblée générale du 17 juin, je suis resté volontairement sur le versant politique. C'est vrai que les bouleversements qui touchent notre secteur depuis une année sont nombreux. Je citerai pour exemple le déplacement de la gouvernance au niveau de la région avec la mise en place des ARS (*les Agences Régionales de la Santé*) dans le cadre de la loi HPST (*Hôpital, Patients, Santé et Territoires*) et auxquelles se rajoute les difficultés financières du Conseil général.

■ Malgré ces changements politiques et les difficultés budgétaires qui se dessinent pour les associations, notre secteur s'organise. L'ASEA 43 qui a fait le choix stratégique de l'URIOPSS, ne reste pas inactive pour autant, puisque son directeur en est l'un des vice-présidents, tout en étant membre du CERA. Ce Comité d'entente régionale des fédérations et associations, né de l'initiative de l'URIOPSS et de l'URAPEI Auvergne le 12 novembre 2009, a fait sa place en quelques mois puisqu'il est devenu un interlocuteur légitime du Directeur de l'ARS, celui-ci retenant les propositions faites pour les sièges à pourvoir au sein de la CRSA (*Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie*). Le CERA est un véritable défi à la fois dans le fait de regrouper des unions, des fédérations, des associations très différentes les unes des autres mais aussi dans les enjeux en cours, au niveau de la place des associations dans le transfert de la gouvernance au niveau régional.

■ L'ASEA 43 sera bien sûr présente en tant que titulaire, au niveau des Conférences de territoire qui seront mises en place d'ici la fin de l'année, pour les quatre années qui viennent. La Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, dans cette zone de turbulence et d'incertitudes, se veut être un acteur actif dans les nouvelles dynamiques départementales et régionales mises en place, en participant au développement de « l'intelligence collective » de nos secteurs du social et médico-social, une condition de notre survie et de notre développement.

Le Président, Christian PEYCELON



Cap emploi 1980 - 2010 : 30 ans d'accompagnement de personnes handicapées vers l'emploi



L'EPSR (Equipe de Préparation et de Suite de Reclassement) a été dirigé par Elie PAYS de 1980 à 1993, puis par Christianne CHEVALIER depuis 1994.

Celle-ci a eu la mission d'accompagner l'évolution du service vers « **Cap emploi** », devenu Organisme de Placements Spécialisé (OPS) depuis la Loi de 2005. Chaque jour, Cap emploi assure sa mission de service public auprès des demandeurs d'emplois reconnus travailleurs handicapés.

En 30 ans, le service n'a pas cessé de se développer. Le personnel est passé de 3 à 11 salariés pour répondre aux missions successives qui lui ont été confiées. Aujourd'hui, plus que jamais, ce service est directement lié aux politiques de l'emploi, ce qui suppose d'avoir une forte capacité d'adaptation pour s'ajuster aux mutations perpétuelles en termes de mesures à l'emploi ... Forte de son expérience et de sa ténacité, l'équipe a toujours été au-delà des objectifs fixés pas les financeurs. C'est l'occasion de rendre hommage à tous les salariés qui ont coopéré à la réussite de ce service.

Le réseau de partenariat s'est renforcé avec la signature de conventions avec **Pôle emploi, la MDPH, le SAVS**, le Centre de Gestion de la Fonction Publique ... C'est grâce à ses partenaires que les conseillers de Cap emploi peuvent construire un parcours sur mesure pour chaque personne (exemple de parcours : bilan de compétence, stage découverte des métiers, immersion en entreprise, négociation d'un contrat de travail).

Le 9 avril 2010, Cap emploi a marqué cet anniversaire par une manifestation festive qui a rassemblé différents éclairages :

- un regard philosophique sur la différence et la diversité,
- des intermèdes théâtraux qui ont illustré avec humour le besoin de démystifier le handicap,

- l'intervention d'employeurs et de salariés qui ont témoigné d'insertions réussies : l'emploi en milieu ordinaire est possible et ne relève pas de l'utopie.

En 30 ans, nos valeurs n'ont pas changé : l'équipe continue d'œuvrer pour que chaque travailleur handicapé trouve sa place dans le monde du travail et retrouve sa dignité humaine dans la société.

Christianne CHEVALIER Directrice



Le Service Maintien de l'ASEA retenu comme prestataire par OETH

L'Association **OETH** a pour objectif la mise en œuvre de l'Accord de branche relatif à l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés du secteur sanitaire, social et médico-social. La Croix Rouge Française, la FEHAP et le Syneas conduisent une politique active sur les champs de l'embauche, de la professionnalisation, du maintien dans l'emploi et de la prévention du handicap.

L'enjeu pour OETH est de sécuriser le parcours de la personne en situation de handicap et de prévenir les ruptures de trajectoire professionnelle, induites par un état de santé fragilisé. A cette fin, OETH souhaite agréer des professionnels du « **bilan** » à partir de 4 prestations :

- **bilan ergonomique,**
- **bilan d'évolution professionnelle,**
- **bilan maintien dans l'emploi,**
- **dossier de reconnaissance de la lourdeur du handicap.**

Dans cette perspective, OETH a lancé un appel d'offres en mai 2010 auquel a répondu le service Maintien de **l'ASEA** déjà agréé en tant que **SAMETH** par **l'Agefiph**. Le 16 Août dernier, OETH a informé la Sauvegarde qu'elle était retenue comme prestataire sur la Haute-Loire pour réaliser ces bilans.

La signature de la Convention cadre aura lieu le **14 Octobre 2010 à PARIS** et officialisera cette nouvelle mission confiée au SAMETH du **1er novembre 2010** jusqu'au **31 décembre 2013**.

C'est une bonne nouvelle pour le SAMETH sur deux plans :

Cette convention va apporter au service un financement complémentaire. la décision d'OETH confirme le professionnalisme des chargés de mission.

Christianne CHEVALIER Directrice



OETH

Dès le 1er novembre, tous les établissements du secteur sanitaire, social et médico-social dont ceux de la Sauvegarde pourront solliciter OETH pour des demandes d'intervention de « bilan » pour leurs salariés en difficulté. C'est OETH assurera le lien avec le service Maintien de l'ASEA.

Service d'Assistance Éducative



- Le pilotage dynamique de l'Association et la mise en place de différentes instances mobilisatrices.
- L'intégration dans les pratiques professionnelles des évolutions législatives.
- L'application et la vérification des procédures de travail visant à garantir la qualité du travail effectué dans le Service.
- La garantie de la place de l'utilisateur qui se traduit à travers les valeurs portées par le Service, les référentiels construits et l'utilisation des outils de la loi 2002-2.
- Une activité réalisée très proche de l'activité prévisionnelle sur les cinq dernières années.
- Une collaboration étroite avec les juridictions concernées et les partenaires.
- Une équipe de professionnels qui donne du sens à sa pratique professionnelle et s'inscrit dans une démarche d'élaboration de la pensée.
- Des outils à valoriser au niveau national, notamment le référentiel d'évaluation des situations familiales et le livret d'accueil « **enfant** ».

Cependant quelques recommandations ont été formulées liées essentiellement aux délais de remise des rapports au tribunal et au nécessaire renouvellement des demandes d'habilitation.



AUDIT P.J.J. pour l'I.O.E. et l'Enquête Sociale

Les 16 et 17 décembre 2009, la Protection Judiciaire de la Jeunesse est venue auditer les deux Services P.J.J. d'Assistance Educative en Milieu Ouvert.

Cet audit a été réalisé dans le cadre des nouvelles missions de la P.J.J. qui doit auditer tous les établissements et services habilités au moins une fois tous les cinq ans.

Deux auditeurs ont rencontré différents professionnels issus de tous les secteurs, les magistrats, le directeur général et la directrice du Service. Ils ont aussi consulté des dossiers et de nombreux documents en lien avec la prise en charge, l'organisation, la mise en place de la loi 2002-2 et la démarche d'évaluation interne.

Tous les professionnels concernés ont participé à la mission d'audit en mettant en valeur leur outil de travail, l'organisation et le projet de service.

Un rapport a été établi qui met en exergue différents points formulés par les auditeurs.



Le 1ER AVRIL 2010 tous les salariés du Service d'Assistance Educative fêtaient le départ à la retraite de André ROURE, chef de service depuis 2004 et salarié à l'A.E.M.O. depuis 1983. C'est à la salle polyvalente des Gouspins que s'est déroulée une soirée riche en émotions et pleine de bonne humeur. André a eu droit à une mesure de jeune retraité qui lui a permis de recevoir un kit octroyé pour son entrée dans cette nouvelle étape de la vie et de nombreux cadeaux. Sur l'air des « copains d'abord », tous ses collègues lui ont manifesté leurs remerciements pour une collaboration qui fut efficace, sereine et respectueuse de tous.

C'est Mustapha ABDAOUI, éducateur spécialisé, qui prend la relève au poste de chef de service. Ancien éducateur de la Sauvegarde, il connaît bien le public de la protection de l'enfance, les réseaux, le cadre législatif. Il saura, sans aucun doute, soutenir ses collègues et les encadrer avec compétence.

Marie-Josée TAULEMESSE
Directrice du Service d'Assistance Educative





En novembre 2009, face à une pénurie de candidatures d'adolescents, nous nous voyons dans l'obligation de fermer un groupe aux Gouspins.

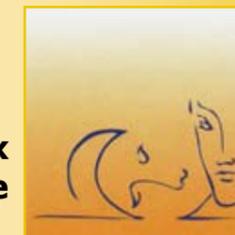
Quelques semaines plus tard, nous sommes sollicités par le Conseil Général pour ouvrir un groupe pour des pré-adolescents.

C'est ainsi qu'aux début 2010, un pavillon vacant sur l'espace Alex Brolles, voisin des Mauves est réhabilité. Cette unité de vie est administrativement dépendante des Gouspins, et fonctionne selon le même projet que le groupe des Mauves en étroite collaboration avec celui-ci. Nous mutualisons certains moyens des deux structures (veille de nuit, transports d'enfants...).

Le groupe «**Les Prés**» ouvre le 29 mars 2010, il accueille neuf pré-adolescents(es). La proximité avec «**Les Mauves**» permet de recevoir des fratries, de développer des activités et des séjours en commun. Dorénavant l'environnement est fonctionnel, les courses de vélo et les matchs de foot sont fréquents sur le site...

Carole BOREL
Chef de Service





Cette année scolaire 2009/2010 a été marquée par deux événements majeurs, l'accueil d'enfants et la mise en place d'une unité de préparation à l'emploi en milieu protégé :

L'accueil des enfants :

Depuis la rentrée de **septembre 2009**, nous avons l'agrément pour accueillir des enfants de 12 à 14 ans. Tout au long du premier trimestre, nous avons dû adapter et compléter les modalités de prise en charge. Le savoir acquis dans le travail auprès des adolescents de 14 à 20 ans constitue une expérience riche qui peut s'adapter auprès des enfants mais qui cependant, ne peut pas se transférer à l'identique.

Le temps de concentration des enfants sur une tâche est plus court. Ils ont davantage besoin de jouer et de changer fréquemment d'activité. Les adolescents admis à 15 ou 16 ans sont dans la perspective d'un préapprentissage, à la recherche d'une activité professionnelle qui correspond à leurs goûts et à leurs possibilités.

Un enfant de 12 ans n'a pas encore ces préoccupations. Il est essentiellement intéressé par des activités manuelles à caractère ludique : fabriquer un jouet, un bracelet...

Les tâches ménagères demandées à des enfants ne sont pas les mêmes que celles que l'on peut exiger des adolescents. Il faut également reconsidérer les heures de coucher, les accompagnements en ville... Il faut aussi s'interroger sur la façon pour un enfant de vivre sa sexualité, comment elle s'exprime à travers ses paroles, ses jeux, les échanges avec ses camarades.

Nous avons dû adapter notre fonctionnement en réduisant notamment le nombre d'enfants dans les groupes de classes ou les groupes d'activités manuelles, mais aussi en adaptant nos exigences et notre langage. Comme pour les adolescents, nous proposons une trame organisationnelle, mais nous l'adaptions à la particularité de chacun.

Avec l'ensemble du personnel, nous avons réalisé un bilan de ce premier trimestre de travail auprès des enfants de 12 à 14 ans. Les éducateurs et éducateurs techniques ont parlé de l'organisation de leur travail, des difficultés rencontrées et des points qu'ils souhaitaient améliorer. À la suite des différents exposés, un échange a eu lieu avec l'ensemble du personnel. Nous avons demandé à Monsieur Pinna, professeur de philosophie, de prendre des notes afin de rédiger un document reprenant l'ensemble des interventions et questions, en dégagant des pistes possibles d'amélioration du travail auprès des enfants.



L'unité de préparation à l'emploi en milieu protégé :

Actuellement, huit jeunes de plus de 20 ans sont en attente de place en **ESAT**. Ils sont maintenus dans le cadre de l'amendement **Creton**. Pour eux, nous avons mis en place un fonctionnement différent tout au long de la semaine avec des journées entières de travail autour des espaces verts, de la cuisine de collectivité et de l'entretien des locaux. **Le samedi 30 janvier 2010**, après avoir travaillé sur la thématique de la prise en charge des enfants, nous avons abordé, l'après-midi, la question du travail avec les plus de 20 ans. C'est le personnel chargé de leur suivi qui est intervenu selon des modalités similaires au déroulement de la matinée.

Le samedi 13 mars, nous avons travaillé à nouveau ces deux thèmes mais en invitant des institutions confrontées aux mêmes problématiques (**IME, foyer d'hébergement, ESAT**).

L'atelier Espaces Verts : ce sont principalement les **jeunes adultes de l'unité de préparation à l'emploi en milieu protégé** qui en bénéficient un jour par semaine. Certains parmi les plus jeunes montrent de l'intérêt pour une activité qui se développe également dans les **ESAT**. Afin de pallier la baisse d'activité en extérieur durant la saison hivernale, nous avons construit une serre qui permet un travail en intérieur.

Durant ce mois de juillet 2010,

- Dix jeunes accompagnés de quatre éducateurs, partent pour une dizaine de jours en Bretagne. Au cours de la même période, nous recevons 15 Bretons à **l'IMPro**. Il s'agit d'un échange d'établissements qui permet aux uns et aux autres d'être accueillis dans de bonnes conditions matérielles, mais aussi de réduire les coûts des séjours.

- En mobylettes et scooters, neuf autres sont partis avec cinq éducateurs, pour un périple de 10 jours de plus de 1000 kms en Haute-Loire et dans les départements limitrophes. Au cours de l'année scolaire, ils ont dû passer les épreuves de **l'ASSR 1** et **l'ASSR 2** (*Attestation Scolaire de Sécurité Routière*), mais également le **BSR** (*Brevet de Sécurité Routière*). Pour cela, la plupart a suivi des cours de code avec Christian Chalindar, ou des séances de moto-cross avec Norbert Provost, éducateurs, les mercredis après-midi. Nous avons également fait venir la Prévention Routière avec un simulateur de conduite «2 roues».



- Dix jeunes, parmi les plus âgés, participent aux **Musicales du Puy**. Pendant tout le festival, ils vont distribuer des tracts, participer à la cuisine et à la vaisselle mais aussi assister à des concerts chaque soir.

- Dix autres vont au **Festival de théâtre de Chalon sur Saône** pendant cinq jours. Comme pour le séjour Bretagne, ils seront hébergés dans un **IME** dans le cadre d'un échange inter-établissements.

La rentrée de septembre 2010 :

Nous passons progressivement d'un effectif de 84 à 69 (60 places d'internat et 9 en demi-pension). A la fin de l'année 2010, nous devrions avoir atteint notre objectif. A cette baisse d'effectif, correspond une baisse du personnel qui a été transféré sur le **SESSAD du Velay**. En effet, le **SESSAD** est passé dans le même temps d'une capacité de 10 à une capacité de 25.



Christian Vialle, directeur adjoint

Quelques résultats en cette fin d'année :

- **CFG : 4 élèves**
- **l'ASSR 1 : 9 élèves**
- **l'ASSR 2 : 18 élèves**
- **BSR : 5 élèves**
- **Admission en ESAT : 1 élève**
- **CAP (soudeur, agent de collectivité): 3 élèves**
- **Contrat d'apprentissage : 2 élèves**

CFG (Certificat de Formation Générale)
l'ASSR 1 l'ASSR 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière)
BSR (Brevet de Sécurité Routière)
ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)
CAP (Certificat d'Apprentissage Professionnel)



Le **Foyer** se structure en développant le panel d'activités proposés pour soutenir les personnes cérébro-lésées : recouvrer et développer leurs capacités et par là même leur insertion.



Nous avons pour objectif d'individualiser nos accompagnements au plus près des besoins spécifiques des personnes.

Des activités nouvelles sont apparues, notamment en sport adapté, escalade, piscine-balnéo, course d'orientation, escrime. L'un de nos résidents a été sacré champion de France de tir au pistolet et médaillé de bronze et cela grâce à sa ténacité et au concours de personnes bénévoles qui l'ont plus accompagné.

Camille Legeay, bénévole au **FAM** a guidé les personnes dans leurs réalisations de dessins de mandalas étonnants de précision, de couleurs et de possibilités d'expression.

« **paroles de cérébro-lésés** » : Une nouvelle rubrique est apparue dans le journal du jardin pour ceux qui souhaitent témoigner de leur histoire et de leur vécu de la cérébro lésion.

Notre jardin lorsqu'il n'est pas visité et pillé par les ruminants de notre voisin agriculteur, s'enrichit de nouvelles plantes, parfois en voie de disparition, que le **FAM** en partenariat, avec l'association *Kokopelli*, contribue à sauvegarder.

La serre, opérationnelle depuis peu, pour allonger la période de jardinage, bénéficie de conditions climatiques variées, qui multiplie des variétés extraordinaires, comme les plantes sensibles, les courges éponges, les courges gourdes, les cacahuètes. Les allées de notre jardin ont été adaptées pour faciliter le passage des fauteuils.

Pour structurer les activités et les soins, le Conseil Général a financé l'embauche d'un chef de service à mi-temps, Christian Roche, qui est venu compléter notre équipe depuis juillet 2009.

Cette embauche s'est accompagnée d'une montée en charge de la structure au niveau du Centre d'Accueil de Jour comme de l'hébergement. Toutefois aujourd'hui, plus conscients des attentes de notre public particulier et de nos besoins, Nous avons proposé à nos financeurs, une restructuration de notre activité :

- Diminuer de deux places l'accueil de jour au profit d'un hébergement proposant également une prise en charge de week-end,
- une augmentation de nos places en **SAMSAH** (service d'accompagnement à domicile).

Nous sommes dans l'attente des décisions au niveau des agréments et du financement des travaux d'accessibilité et d'agrandissements.



Le photovoltaïque donne des idées

Le photovoltaïque a donné des idées lumineuses à deux Altligériens Jean-François Brenas et Jean-François Rey qui se sont lancés dans la mise au point de panneaux et ils sont devenus de véritables adeptes de solaire. Mais pas n'importe lesquels.

En juillet 2006 suite au nouveau tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque Jean François Brenas s'est penché sur la problématique de l'intégration des modules photovoltaïques étant donné que peu de systèmes paraissaient adaptés à cette nouvelle réglementation. Son idée fut de partir sur la base d'un module photovoltaïque traditionnel non cadré en le transformant en panneau tuile par l'intermédiaire de son cadre.

"Dans le cahier des charges du concept les principaux critères furent de simplifier la structure d'intégration afin de diminuer les coûts de fabrication

ainsi que de réduire au maximum les temps de pose tout en obtenant une grande résistance, une bonne tenue à la neige et une élévation de la centrale photovoltaïque", explique M. Brenas.

En mai 2008, le système d'intégration était né, sous marque déposée. Les premiers prototypes furent réalisés et le démarrage commença. Les premières centrales photovoltaïques furent installées.

Un partenariat fut établi avec Jean François Rey dès septembre 2008 pour le développement commercial.

Le premier temps fut la fabrication et l'approvisionnement en modules photovoltaïques.

avec un cahier des charges précis et respectant toutes les normes internationales.

La qualité offrant des garanties de production supérieures à 20 ans".

Le système semble plutôt bien marcher. Leurs sites de production

en France et en Espagne ont vu leur toiture est revêtue bien entendu de panneaux photo



Jean-François Brenas et... travaillé sur un p...

Face à la crise l'ESAT de Meymac a su réagir !

L'ESAT de Meymac a dû s'adapter aux aléas économiques. A partir d'une expérience réussie de mise à disposition dans une entreprise de Saint Julien Chapeuil, l'ESAT de Meymac, dans cette dynamique, a développé deux nouvelles mises à disposition.

Depuis Juillet 2009, sur le site de Solignac sur Loire, sept ouvriers procèdent au montage de panneaux photovoltaïques pour l'entreprise SOLAREY.

En Septembre 2009, quatre ouvriers ont intégré l'entreprise Vacher, en zone artisanale de Polignac. Leur intervention consiste à trier des produits propres pour permettre leur recyclage.

Dans ce contexte de travail, l'équipe éducative a su répondre à ces nouvelles activités favorisant l'intégration d'ouvriers en situation de handicap au sein d'entreprises locales. Pour les ouvriers, ces mises à disposition sont valorisantes et leur fierté est visible quand ils partent, chaque matin, travailler à l'extérieur de l'ESAT.

Quant aux entreprises qui jouent le jeu de l'intégration, leurs responsables soulignent l'efficacité de ces ouvriers, leur stabilité au poste de travail et la qualité des tâches effectuées.

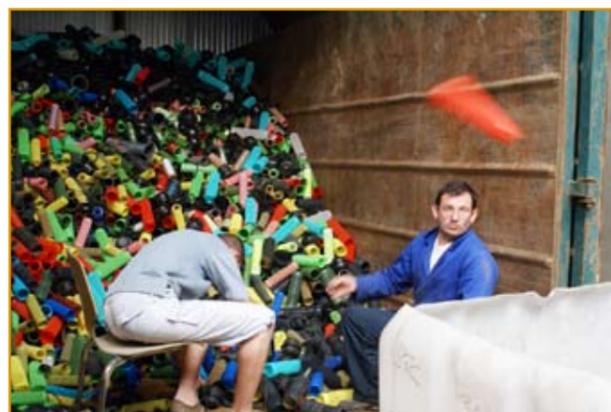
Un partenariat qui tend à perdurer selon les propos de Monsieur Jean François REY dans l'article de la Tribune d'Août 2009



J. BOUCHET
Directeur adjoint

Article de la tribune d'Août 2009

«Nous travaillons avec l'ESAT de MEYMAC du Monastier sur Gazeille. La tâche des ouvriers réside dans la mise en place des différents profilés et l'encadrement des modules photovoltaïques livrés sur les chantiers. L'ESAT aura toute sa place au Pertuis».



Le foyer de Meymac

L'intégration par les activités sportives

La volonté institutionnelle a permis de mettre en place un projet d'intégration dans les clubs sportifs « **ordinaires** » pour les personnes en situation de handicap, externes ou habitant sur le bassin du Puy.

En effet, ce sont sept personnes travaillant à **l'ESAT de MEYMAC** qui bénéficient de ce dispositif unique et original en Haute-Loire. Ce sont plus de 60 associations partenaires qui ont élaboré une convention d'accueil avec Jeunesse et Sport, le Conseil Général et le Comité Départemental de Sport Adapté (CDSA).

Le projet s'articule autour de 3 étapes :

- **Une pratique entre personnes en situation de handicap.**

Les sportifs se retrouvent pour s'initier ensemble à des disciplines sportives de loisirs ou compétitives. Le CDSA 43 et l'ensemble des brevets d'état du département proposent des séances d'activités au sein même des établissements.

- **Pratique ponctuelle et intégrée.**

Afin de s'initier aux pratiques mixtes, il est envisageable d'intégrer un club sur des actions ponctuelles. Les collectivités organisent des actions pendant les vacances ; le but étant de faire découvrir une activité physique et sportive et de vérifier si la personne peut intégrer un club.

- **Pratique en club régulière et intégrée.**

Pour faciliter l'accueil de personnes en situation de handicap, des professionnels du sport adapté et de Jeunesse et Sports accompagnent et participent à l'intégration dans les clubs sportifs du bassin du Puy. Un travail particulier et personnalisé s'instaure entre ces professionnels et les établissements de référence.

Pour le FOYER de MEYMAC, nous ne retracerons que quelques situations existantes depuis le début du mois de septembre 2009.



C'est ainsi que Estelle a pu intégrer deux créneaux d'entraînements piscine avec le club de natation altiligérien. Trois autres résidents pratiquent leur passion du VTT dans un club cycliste de la région alors que Sylvie peut découvrir la pratique du grand art (box).

En définitive, ce sont des activités aussi diverses que la natation, le canoë kayak, le foot, le tir à la carabine ou encore la boxe qui participent non seulement à la découverte des situations sportives, mais également à une véritable intégration sociale. Elles pourront se décliner dans l'avenir dans des clubs de loisirs et permettront aux personnes accueillies d'ouvrir un espace social encore plus important.

Patrick MULLER
Directeur adjoint

Foyer de Meymac



L'ESAT Les Cévennes "un nouvel agrément"

Le CAT Transitionnel vient de fêter son 15^{ème} anniversaire. Il s'agit là d'un moment important dans la vie d'une institution. À ce titre je souhaite que l'on s'arrête un instant pour faire un état des lieux sur le chemin parcouru, mais aussi que l'on utilise nos expériences et nos compétences déployées au fil des années, sur lesquelles nous pourrions nous appuyer pour préparer l'avenir.

- Les personnes orientées sur notre établissement sont des populations plus caractérisées sur le champ de l'inadaptation sociale et de la maladie mentale que de la déficience intellectuelle. Il y a là, me semble-t-il, une dérive de ce dispositif. Qui celui-ci était initialement plus centré dans l'accompagnement de jeunes adultes en situation de handicap dont la déficience intellectuelle laissait entrevoir un champ des possibles dans une logique de formation professionnelle, favorisée par les activités artisanales (*boulangerie, foresterie, blanchisserie*) et dans un esprit de passerelle et d'insertion professionnelle par le biais des compétences acquises lors des deux années de prise en charge de ces publics. En effet, nous ne pouvons pas assurer complètement notre mission d'accompagnement sociale et d'apprentissage professionnel. Si les personnes que nous accompagnons sont absentes nous sommes mis à défaut de production dans le cadre des activités artisanales pour les mêmes raisons. Nous avons dû sur le courant de l'exercice 2009 faire appel à plusieurs reprises à l'embauche de mains d'œuvre extérieures pour pallier un effectif trop insuffisant dans les ateliers.

- Pour l'ensemble des raisons citées ci-dessus nous avons repositionner **l'ESAT-Transitionnel** sur sa mission initiale : accueillir des personnes pour qui l'insertion en milieu ordinaire paraît être possible, soit **8 places**, avec des objectifs centrés sur l'apprentissage dans les domaines de l'artisanat, développer **15 places**, dans le cadre d'un accompagnement pour **l'ESAT Traditionnel** proposant un agrément total de **23 personnes**. Nous pourrions ainsi d'une part répondre à un besoin pour des personnes en situation de handicap émergeant sur les listes d'attente des ESAT de la Haute-Loire, et d'autre part stabiliser l'activité sociale. Le taux de présence des ouvriers d'ESAT reste relativement stable (*environ 97 %*). Cette augmentation de capacité de **5 places** et cette modification d'agrément ont été soumises à autorisation. Afin d'officialiser cette transformation, une convention de fonctionnement a été signée entre les services de la DDASS et l'établissement. Nous avons absorbé cette augmentation de capacité en redéployant l'organisation à coût constant.

- Ces nouvelles orientations politiques sont le socle du projet d'établissement. Elles ont été travaillées puis matérialisées avec l'aide de l'ACTIF et élaborées dans le cadre d'une démarche participative. Le projet d'établissement a été soumis et proposé aux instances associatives.

Le conseil d'administration de la **Sauvegarde de l'Enfance** conformément à la réglementation en vigueur a validé ce projet dans sa globalité. Ce nouveau positionnement a été validé au CROSMS fin novembre 2009.

Thierry CRESPIY
Directeur



Le transfert de l'activité FORESTERIE sur le site de MEYMAC

- Début juin 2009, nous avons pris la décision de transférer l'activité de Foresterie sur le site de **MEYMAC**. Confronté à un déficit d'effectif sur cet atelier au premier semestre 2009, mais aussi dans un souci d'amélioration des conditions d'accueil et de travail des ouvriers, nous avons fait le choix de déplacer l'activité et de la rapprocher de l'atelier de fabrication de palettes du site de **MEYMAC**.

Depuis le 1er septembre 2009, les ouvriers de **l'ESAT les CEVENNES** et de **l'ESAT de MEYMAC** travaillent conjointement sur les travaux de Foresterie. Plus de 80 000 € d'investissement ont été consenti pour améliorer la sécurité dans la manipulation des grumes. Les charges lourdes sont aussi manutentionnées par des équipements spécialisés.





Une particularité du SAVS :

**Intervenir au domicile des personnes en situation de handicap.
Un milieu naturel pour vivre et promouvoir l'insertion de la personne en situation de handicap.**

Intervenir au domicile de la personne accompagnée n'est pas une pratique anodine, car il s'agit d'intervenir au cœur de l'intimité des personnes.

Pour le SAVS 43, cette modalité d'intervention fonde la pratique d'accompagnement comme le permet le décret du 11 Mars 2005 (cf article D 312-155-13).

L'essentiel de l'activité du service s'effectue au domicile. Celui-ci devient donc un outil fondamental (c'est un espace de travail) et complémentaire à d'autres formes d'intervention (rendez-vous au bureau, contact téléphonique, rendez-vous dans des administrations...).

Par le biais de la visite à domicile le professionnel peut évaluer les conditions concrètes de vie, la situation matérielle et morale de la personne, son intégration ou au contraire son isolement, les besoins en matière de compensation du handicap, les ressources offertes par l'environnement...
« Pour qu'un individu se reconnaisse comme sujet et acteur de sa propre histoire, il doit maîtriser un tant soit peu une portion de son territoire, un espace remplissant les fonctions d'un authentique « chez soi » .

Le domicile est repéré comme un territoire et un projet d'intervention pour la personne accompagnée. La désignation d'un professionnel auprès de la personne handicapée s'effectue sur le mode de la référence unique, ceci étant une conséquence de la sectorisation du service.

Les professionnels du SAVS élaborent chaque semaine leur planning de travail, de façon à rencontrer les personnes en situation de handicap, au rythme d'une fois par semaine. Une réunion de service de 3 heures tous les 15 jours se déroule le lundi matin.

Le ratio d'accompagnement au SAVS est de 20 dossiers par équivalent temps plein.



**L. Malosse
Chef de service**

La Maison Relais du Haut Allier a ouvert ses portes en Octobre 2006 depuis elle s'est développée. Les principales évolutions au cours de l'année 2009 sont les suivantes :

- Les deux référentes, ont vu leur temps de travail s'accroître progressivement avec la montée en charge de la maison relais, à savoir sur Siaugues une augmentation d'équivalent temps plein de 50% à 90%, sur Paulhaguet de 50% à 80%.
- L'accroissement de sa capacité de logement : nous sommes passés de 7 logements à Siaugues à 10 Logements, opérationnels début janvier 2010. En prévision de cette recrudescence de logements, nous avons anticipé les admissions durant le dernier trimestre 2009.
- L'équipement en véhicules de service, sur chaque antenne: un véhicule 5 places et un véhicule 7 places, afin de pourvoir aux missions d'accompagnement et d'animation.
- L'amélioration des conditions de résidence des locataires, suite à des travaux d'embellissement ou d'entretien effectués grâce à la collaboration du bailleur et du propriétaire des logements.
- La création d'un bureau et lieu d'accueil commun à l'unité de Siaugues, opérationnels depuis le 1er février 2009, suite à la réalisation des travaux sous la responsabilité du Foyer Vellave.
- La mise en place d'une analyse de la pratique professionnelle des référentes, destinée à créer un espace de médiation et de prise de recul du vécu des professionnels. L'analyse de la pratique professionnelle est un outil favorisant la bientraitance et la professionnalisation.

Le SAVS doit souligner la collaboration entre les gestionnaires du projet de la maison relais (*Foyer Vellave, Résidences 43*) les collectivités territoriales (*acteurs de proximité*), le Conseil Général (*chef de fil de l'action sociale départementale*), la DDASS (*partenaire technique et financier*), et tous les autres acteurs sociaux et médico-sociaux, qui concourent à son bon fonctionnement. En effet, la notion **«le logement accompagné»** que constitue la maison relais, s'est intégrée progressivement et qualitativement dans les dispositifs sociaux et médico-sociaux (*hébergement, santé,*

social, handicap...) afin de permettre à des personnes en situation de précarité et en souffrance de construire un projet de vie, et de stabiliser leur parcours résidentiel.

Les deux unités comptabilisent 17 places dont :

- 13 logements T1 réservés pour des personnes seules
- 4 logements T2 pouvant accueillir des couples



Les 17 logements sont répartis comme suit :

- à Siaugues : 9 logements T1 et 1 logement T2 entièrement accessibles à une personne handicapée
- à Paulhaguet : 4 T1, 2 T2 et 1 studio

L. Malosse
Chef de service

